

Le Petit Nord

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres départements	6 fr.	12 fr.	24 fr.

Adresser tout ce qui concerne le journal à M. Gustave LHOTTE, Rédacteur en chef LILLE, 11 ET 13, RUE DE LA GARE

Directeur Politique : M. Gustave SIMON

INSERTIONS

Chronique locale	La ligne
Faits divers	2 fr.
Reclames	4 fr. 50
Annances	6 fr. 60

Les Annonces et insertions sont reçues : A PARIS, chez M. L. AUDBOURG, 10, place de la Bourse, et à LILLE, à l'AGENCE HAVAS, 5, rue de la Bourse.

Le Journal est remboursable en Coupons Commerciaux à la succursale de la Société des Coupons Commerciaux, 36, rue de la Gare, à Lille, et dans toutes les Agences du Nord et du Pas-de-Calais.

Les VACANCES

On parle beaucoup des vacances. Il ne faut pas s'en étonner, la pluie et le froid nous ont quittés : c'est la pleine saison des feuilles, des fleurs et des fruits ; on préfère la brise de la mer ou la fraîcheur de la campagne à l'atmosphère chaude et renfermée du Palais-Bourbon. On peut aller à Trouville, à Dieppe, à Dunkerque ou à Nice et aussi gravir les montagnes du Jura ou celles de l'Auvergne, ou aller au bord du lac du Bourget et au pied du Mont Blanc. On peut aller partout pour le même prix, c'est-à-dire pour rien ; nos députés sont devenus d'énragés voyageurs. On dit qu'ils désirent partir, on met aussi sur le compte du ministère cette fuite prématurée ; et tandis qu'on entend parler de ci, de là, de villégiatures, des moralistes austères, des politiciens graves rappellent les législateurs à leurs devoirs et le ministère à la pudeur. Et ils font retentir d'une voix cavernieuse les adjurations suivantes :

Eh quoi ! députés, l'Egypte est le théâtre de troubles, les nations étrangères se coalisent, la situation est grave et vous songez aux stations balnéaires, aux champs, au repos ; vous parlez de partir le 14 juillet, quand votre devoir vous enchaîne à votre siège jusqu'au 1^{er} août, vous voulez prendre quinze jours de plus de bon temps, y pensez-vous !

Et vous, ministère, vous ne sentez pas la responsabilité qui vous incombe, cette responsabilité, vous voulez la prendre à vous tout seul ; vous souhaitez que la Chambre s'en aille parce que vous redoutez que la crise ministérielle éclate ; hommes de peu de foi, ne voyez-vous pas que Gatinéau, Boyssset, Bernard-Lavergne, de Lanessan, veillent sur vous ? Qu'avez-vous à craindre ? Vous imaginez-vous qu'on va susciter des complications ministérielles au moment du départ ; ignorez-vous que ceux qui voudraient vous congédier seraient fort embarrassés pour vous remplacer ? Résistez à ces tentations, la politique des vacances est une politique funeste.

Tous ces conseils peuvent être excellents. Mais il faut raisonner avec sang-froid. Nous ne croyons pas que la Chambre et le cabinet souhaitent si ardemment un congé anticipé, ils ont pour cela leurs raisons. La Chambre doit désirer sans aucun doute partir plus tard et revenir plus tard, et, quant au ministère, il doit savoir par expérience que les crises ministérielles se préparent pendant les vacances. M. Waddington, M. de Freycinet et M. Gambetta en ont fait l'expérience. Jamais les ministères n'ont plus de chances de durer depuis quelque temps que lorsque les Chambres sont là.

Par conséquent ne disons pas que l'intérêt des représentants ou des ministres peut agir sur les déterminations qui seront prises pour fixer le départ. En somme, sur quoi repose le dissentiment de ceux qui sont pressés de partir et de ceux qui sont disposés à rester ? Sur deux semaines. Les uns veulent ouvrir les vacances le 15 juillet, les autres le 1^{er} août.

Eh bien ! nous n'avons aucun parti-pris en fait de vacances, nous sommes d'avis que la Chambre doit siéger le plus tard possible si elle a de la besogne toute faite et qu'elle doit au contraire hâter sa séparation si ses séances doivent être vides.

Donc s'il y a une chance quelconque de pouvoir discuter sinon le budget tout entier du moins une partie du budget, restez ; si vous voulez siéger pour siéger, allez prendre l'air. Car, en somme en dehors du budget qu'avez-vous à faire pour l'instant ? La réforme judiciaire n'est pas

prête, la réforme militaire est encore à l'état embryonnaire ; les lois sur le Concordat sont encore retenues par la Commission que préside M. Paul Bert ; la loi sur le droit d'association est peu avancée ; les projets de M. Goblet sont épluchés par la Commission.

Nous préférons qu'une Chambre ne siège pas quand elle n'a pas de besogne précise à accomplir, mais il est vrai qu'il y a la question extérieure. Nous en parlerons demain.

Gustave SIMON.

DÉPÊCHES DE NUIT

Service par Fil Télégraphique Spécial Du PETIT NORD

Informations

Dépêches de nos Correspondants particuliers Paris, 19 juin, une heure matin.

LE BANQUET DU RAINCY

Au banquet qui a eu lieu hier au Raincy, pour les fêtes que nous avons annoncées, M. Léon Say a porté un toast à M. Grévy et félicité le département de Seine-et-Oise d'être à la tête du mouvement qui donna à la France le gouvernement que celle-ci voulait. M. Léon Say se réjouit de voir augmenter le nombre des cantons en France. Cette création portera ses fruits, surtout au moment où l'on semble préparer aux cantons un rôle plus actif dans l'administration et la politique. Le ministre a terminé en portant la santé de M. Grévy au milieu des applaudissements de tous les convives.

Les déclarations de M. Mancini.

On s'est ému d'un discours récent prononcé par M. Mancini, ministre des affaires étrangères d'Italie, devant la Chambre des députés italiens.

Le correspondant du journal Paris raconte une conversation qu'il vient d'avoir avec M. Mancini. Nous croyons devoir en reproduire les extraits qui suivent et qui nous paraissent du caractère le plus rassurant pour les bonnes relations des deux Etats.

Nous sommes heureux, c'est le ministre qui parle, non seulement des témoignages de sympathie qui nous sont venus de la France, mais de la présence au milieu de nous des délégués français et, en particulier, des représentants de la presse parisienne ; car la presse de votre pays nous a fait du mal. C'est à elle surtout, bien plus qu'à l'apparente opposition des intérêts nationaux dans certaines questions spéciales, que l'on doit attribuer la mesintelligence qui a mis en péril l'entente franco-italienne.

La manifestation de dimanche dernier, au Capitole, était sincère et sans arrière-pensée. Elle a bien traduit les sentiments vrais du peuple italien à l'égard de la France. Je vous affirme que dans le Parlement, il n'existe pas un parti politique qui vous soit hostile.

Peut-être a-t-il plus que d'autres le droit de m'applaudir du rapprochement qui vient de s'effectuer, car, en prenant la direction des affaires étrangères, je me suis donné pour tâche de faire l'apaisement et de rétablir la bonne harmonie entre deux pays qui n'ont aucun motif sérieux de dissentiment et que tout convie à marcher d'accord.

C'est chez moi une conviction que les événements récents n'ont pas modifiée. Vous pouvez le dire, et même je vous en prie. J'ajoute que j'ai rencontré dans votre gouvernement le même désir d'entente, et que nos rapports n'ont pas cessé d'être excellents.

Nous espérons que nous pourrions très prochainement échanger nos ambassadeurs.

On prétend que j'aurais dit : « Pour le moment, un débarquement de troupes italiennes en Egypte serait inopportun. » D'où l'on conclut qu'en principe nous sommes disposés à intervenir militairement en Egypte. Or, rien n'est plus faux. J'ai répondu, au contraire, l'idée d'une action isolée de l'Italie en Egypte. Nous avons accepté avec empressement la proposition de conférence européenne ; par conséquent nous ne pouvons songer à agir pour notre compte.

Quelques journaux ont dit encore que nous avions demandé que la question tunisienne fût soumise à la Conférence. Je proteste formellement contre cette assertion.

Dans notre pensée, la conférence doit se proposer le maintien de l'ordre des choses établies en Egypte, sauvegarder l'indépendance civile de l'Egypte.

Nous reconnaissons que la France et l'Angleterre ont au Caire des intérêts de premier ordre et que ces intérêts se confondent avec ceux de l'Egypte. Les puissances pensent comme nous à ce sujet. Donc les droits légitimes de l'Angleterre et de la France ne courent aucun risque.

En Egypte

ALEXANDRIE, 17 juin. — La police vient de lancer une proclamation interdisant tout rassemblement dans les rues et ordonnant la clôture des cabarets, cafés et restaurants à dix heures. Tous les incans (prédicateurs) ont reçu l'ordre de s'abstenir d'exhorter le peuple dans leurs sermons. Mais ils ont répondu qu'il existait déjà plus de 300 derviches qui, jour et nuit, dans les mosquées et les maisons particulières, haranguent les fidèles, les poussant à la révolte contre les chrétiens.

On craint une attaque contre les prisons pour délivrer les individus arrêtés à la suite des dernières émeutes. Le bâtiment est gardé par un cordon militaire.

Londres, 18 juin. — Voici, d'après une dépêche particulière de l'Observer, la composition du nouveau cabinet égyptien.

Ragheb-Pacha aux finances ; Rachid-Pacha à l'intérieur ; Zulfikar-Pacha à la justice ; Zaky-Pacha aux affaires étrangères ; Arabi-Pacha à la guerre.

D'après le même journal, hier dans l'après-midi, M. Malet a présenté au khédivé l'amiral Seymour, commandant de la flotte anglaise, et M. Sienkiewicz lui a présenté l'amiral Conrad, commandant de la flotte française.

Le CAIRE, 18 juin. — La tranquillité n'a pas été troublée, mais les Européens continuent d'émigrer.

Une dame qui envoie d'Alexandrie ses impressions à un grand journal étranger accorde une origine romanesque à la haine d'Arabi-Pacha contre le khédivé et sa famille.

Arabi, simple lieutenant il y a une dizaine d'années, devint amoureux de la fille d'un fermier. Il devait épouser très prochainement la jeune fellah quand le khédivé Ismail, passant une revue dans le pays, aperçut la fiancée d'Arabi et s'entendit avec les parents en vue d'acquiescer cette jeune fille pour son harem. Arabi eut le courage d'écrire une lettre très gravement écrite au khédivé pour le conjurer de renoncer à son projet. Ismail ne tint pas compte de cette protestation, mais, pour dédommager le jeune officier, il lui accorda un avancement rapide.

Arabi, raconte la correspondante du journal étranger, n'a jamais pardonné au khédivé ni à sa famille l'affront qu'il a subi et sa rancune ne serait pas étrangère, dit-on, aux événements actuels en Egypte.

LA CONFÉRENCE

Nous avons annoncé hier que la Turquie ne s'opposait pas à l'ouverture de la Conférence, mais qu'elle n'avait pas l'intention d'y prendre part le motif invoqué de la Porte, est que les droits de suzeraineté du sultan sur l'Egypte, ne lui permettent pas de participer à une réunion des représentants diplomatiques des grandes puissances où pourraient être prises des résolutions qui tendraient à infirmer ces droits.

Pour calmer ces appréhensions et pour détruire cette dernière objection, les puissances ont décidé d'adresser à la Porte une formule de désintéressement par laquelle les diverses puissances se promettent réciproquement de ne pas chercher à tirer de la conférence aucun avantage spécial à l'une d'entre elles.

Une seule modification à l'état de choses actuel pourrait être soumise à l'examen de la conférence : elle porterait sur l'élargissement du contrôle.

La réunion de la Conférence est, d'ailleurs, regardée comme imminente ; elle aura très probablement lieu à Constantinople et il paraît certain que la Turquie n'y prendra pas part. Les raisons que nous indiquons plus haut empêchent de considérer cette attitude de la Porte comme un signe de désaveu du Congrès.

Quant au bruit répandu par un journal du matin, d'un entente particulière entre l'Angleterre et la Turquie, il est totalement inexact.

La meilleure preuve en est dans la rédaction de la formule de désintéressement qui précédera la réunion de la Conférence.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Dans le mouvement judiciaire public hier par le Journal officiel, nous remarquons les nominations suivantes :

Conseiller à Caen, M. Piquet, procureur à Falaise ; conseiller à Poitiers, M. Rivasseau, président à Bressuire ; président à Coulommiers, M. Ameline, juge à Meaux.

MOUVEMENT CONSULAIRE

Par décret, ont été nommés :

Consul général de France à Londres, M. Blanchard de Farges, consul général à Amsterdam, M. de Saint-Foix, conseiller d'ambassade hors cadre, chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre à la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

NOUVELLES MILITAIRES

On annonce que le général Billot va faire publier divers ouvrages inédits, laissés par le général Ayraud, ancien gouverneur de Paris, entre autres : « Du service des éclaireurs en campagne » et « Des réformes dans l'intendance ».

On lit dans le Progrès militaire : « Dans sa dernière séance, la commission de révi-

sion de la législation s'est prononcée par 26 voix contre 2 pour le passage des troupes de la marine au département de la guerre. L'amiral Jaureguiberry avait autorisé les officiers généraux de l'état-major général et des troupes de la marine membres de la commission à se montrer favorables à ce projet. Sa réalisation n'est donc qu'une question de temps.

M. LÉON SAY A BORDEAUX

C'est demain, qu'aura lieu la séance d'inauguration de l'exposition de Bordeaux. M. Léon Say, ministre des finances, présidera cette cérémonie. L'exposition de Bordeaux a été organisée par les soins d'un comité composé des principales notabilités du commerce bordelais. Elle s'annonce comme devant être fort remarquable.

LES FÊTES DE CHINON

La municipalité de Chinon, accompagnée des sénateurs et des députés d'Indre-et-Loire s'est rendue chez le Président de la République pour l'inviter à aller assister aux fêtes qui seront données à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rabelais.

M. Grévy s'est excusé de ne pouvoir assister à ces réjouissances et a retenu la députation à déjeuner.

MM. Cochery, de Mahy et Goblet ont accepté l'invitation.

On assure que M. le ministre de l'intérieur prononcera, à cette occasion, un discours politique.

LA NONCIATURE DE FRANCE

Le Saint-Siège paraît particulièrement tenir à ce que, dans les circonstances actuelles, il n'y ait point d'interrogne dans la nonciature de Paris.

Dès que Mgr. Czacki sera en état de quitter Paris un nouveau titulaire sera nommé.

Il est question pour ce poste de Mgr Rampola qui a déjà rempli plusieurs missions diplomatiques en Europe.

LES SURVIVANTS DE LA «JEANNETTE»

Quatre des survivants de la Jeannette, — ce navire donné par le New-York Herald au gouvernement des Etats-Unis, aménagé et tout équipé pour une expédition au pôle nord, — sont arrivés à New-York. Ce sont le lieutenant W. Danenhower, le professeur Raymond L. Newcomb, naturaliste, le quartier-maître Jack Cole et le matelot chinois Charles Long Sin.

M. James Gordon Bennett, le riche directeur du New-York Herald, vient de faire don de cinquante mille dollars, en obligations des Etats-Unis, à la veuve du capitaine de Long, qui commandait l'expédition de la Jeannette dans les mers arctiques.

Fin des Dépêches de Nuit

Les Processions.

Le ministre de la justice vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative au droit d'interdire les processions sur la voie publique :

Paris, le 13 juin 1882.

Monsieur le préfet, Vous me faites connaître que vous vous attendez à recevoir un arrêté de M. le maire de... interdisant les processions sur le territoire de cette commune ; vous ajoutez que les églises dissidentes qui existent à... ne sont pas consacrées, et vous me demandez si, en conséquence, il y a lieu de suivre l'interprétation donnée par la circulaire du 30 germinal an XI, qui veut que les processions puissent se faire partout où il n'y a pas d'églises consacrées.

Portais à en effet, comment en ces termes l'article 45 des articles organiques ; mais cette interprétation a déjà été plusieurs fois émise, et l'on ne saurait voir dans la circulaire précitée qu'une recommandation dictée par un esprit de conciliation et de bonne administration qui, pour prévenir d'un des auteurs de la loi, ne peut néanmoins modifier celle-ci. Or l'article 45 porte : « aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes ».

Pour se convaincre que c'est bien un édifice et non une collectivité de fidèles légalement reconnue que le législateur a eu en vue dans cet article, il suffit de le rapprocher des articles 44 et 46, où les mots chapelles, oratoires et temples sont employés dans leur acception la plus ordinaire, ainsi que de l'article 45 du décret du 23 prairial an XII, où les dispositions de l'article 45 des Organiques, se trouvent paraphrasées. Il ne me paraît donc pas possible, au point de vue de la même interprétation des textes, d'appliquer au mot « culte » la double acception que peut avoir le mot « culte » employé notamment dans l'article 17 des articles organiques du culte protestant et qui peut seul désigner les collectives de 6000 ans de la même communion.

J'estime, en conséquence, dans l'espèce qui nous occupe, que le maire de... pourrait légalement viser dans son arrêté l'article 45 des Organiques, la circulaire que vous rappelez ne devant être considérée par vous que comme une note d'administration applicable suivant les circonstances, mais ne pouvant, je le répète, changer le véritable caractère de la loi.

En outre, monsieur le préfet, il ne faut pas perdre de vue que les maires peuvent interdire les processions en vertu des pouvoirs de police qu'ils tiennent des articles 50 de la loi des 22 décembre 1789, 3 et 4 de la loi des 16-24 août 1790, titre XI, de la loi du 18 juillet 1837, et en dehors de toute autre considération. Ainsi que la formallement reconnu le conseil d'Etat (décret du 17 août 1880, préfet de Maine-et-Loire, contre desservants de Sainte-Méjaine et Chigné), en interdisant les processions, les maires agissent dans la limite des attributions de police qui leur ont été con-

Les illuminations.

De huit heures à neuf heures et demie, on eut beaucoup de mal à allumer les lampions. Sur la Grande-Place, la pluie et le vent contrariaient singulièrement l'opération. A force de patience, cependant, on en vint à bout et les verres de couleurs dessinèrent tant bien que mal leurs arabesques... Quand l'illumination fut générale, on put constater que, dans son ensemble, l'effet en eût été fort joli, sans les conséquences du mauvais temps. La foule envahit la Place; et la musique des Canonniers et des Pompiers occupant tour à tour le kiosque, dont l'illumination était très réussie, firent entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Les airs militaires ou patriotiques furent surtout applaudis.

Des feux de Bengale, allumés sur le haut de l'escalier du corps-de-garde, éclairaient ce tableau de clartés brillantes, rouges, bleues, blanches, etc. Le théâtre, avec son illumination ordinaire, jetait une vive clarté dans la rue de la Gare. Mais l'effet le plus réussi provenait de la tour Saint-Maurice, qui, bien illuminée et éclairée dans sa haute flèche par des feux de Bengale intermittents, émergeait gracieusement au-dessus de la brume humide et des brouillards.

Quelques personnes avaient eu la pensée, pour augmenter l'animation de la fête, de produire les pétards, fusées et pièces d'artifices. On nous dit que sur la requête d'un promoteur, procès-verbal a été dressé à l'un de nos concitoyens dont la joie s'était traduite de cette manière lumineuse et brillante. Ce petit exemple a suffi pour ramener la foule à des sentiments de calme et de prudence. Nous avons la conviction, du reste, que M. le commissaire central aura le bon esprit de ne pas donner suite à cette contravention.

CHRONIQUE LOCALE Et Régionale

Concours de doctorat. — Sur les propositions de la faculté de Douai, le sujet du concours ouvert entre les aspirants au doctorat et les docteurs en droit de la Faculté pour l'année scolaire 1882-1883, a été fixé, ainsi qu'il suit, par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts: « De l'administration légale des biens des enfants mineurs, pendant le mariage. »

Deux médailles d'or seront décernées, s'il y a lieu, avec un ou plusieurs ouvrages de droit dus à la libéralité des Conseils Généraux des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes et de la Somme.

La distribution de ces récompenses sera faite dans la séance solennelle de rentrée des facultés. Un rapport sera présenté, dans cette même séance, sur le mérite du concours en général et spécialement sur le mérite des mémoires couronnés. La liste des concurrents qui auront obtenu des médailles ou des mentions honorables, sera transmise à M. le ministre de l'Instruction publique, à M. le Garde des Sceaux, à M. le ministre des Finances, à MM. les premiers présidents et à MM. les procureurs Généraux des Cours d'Appel de Douai et d'Amiens. La qualité de lauréat est prise en sérieuse considération pour les nominations ultérieures dans les différentes carrières.

Armée. — Service d'état-major. — M. Thil, capitaine de cavalerie hors cadre est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du 1er corps d'armée; M. Thevenin de Tanlay, lieutenant du 8e régiment de cavalerie, est désigné pour remplir les fonctions d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Boré Venier, commandant la 1re brigade de cuirassiers.

Infanterie. — M. Btlvaux, chef de bataillon au 1er de ligne à Cambrai passe au 60e de ligne; M. Bablon, chef de bataillon au 40e de ligne est désigné pour remplir les fonctions de major au 16e de ligne.

Cavalerie. — M. Bernard, major au 13 dragons, est désigné pour occuper un emploi de chef d'escadron au 14 dragons à Valenciennes.

Mont-de-Piété de Lille. — L'intérêt à percevoir sur les prêts consentis par le Mont-de-Piété sera réduit de neuf à huit et demi pour cent à partir du 2^e juillet 1882.

Hospices de Lille. — Dans sa séance de samedi, la commission administrative a décidé qu'un concours pour quatre places de médecins et de chirurgiens adjoints des hospices, aura lieu le 20 novembre prochain.

Dans la même séance, la commission a examiné la demande faite par M. Wannebroucq, doyen de la Faculté de l'Etat, relativement aux heures de visite dans les hôpitaux; elle est d'avis: 1^o que la visite de MM. les professeurs de cliniques générales, dont le service comprend habituellement de soixante à quatre-vingt malades, doit avoir lieu vers huit heures; 2^o les visites pour les cliniques supplémentaires auront lieu à neuf heures; 3^o le service des aliénés continuerait à se faire, comme habituellement, à onze heures.

Les « Rantzau » à Lille. — Cette œuvre, de MM. Erkmann-Chatrian, est le dernier grand succès de la Comédie Française. Une troupe, sous l'intelligente direction de M. Emile Marck, la jouera demain sur notre première scène. Si nous nous en rapportons aux journaux des villes où cette troupe a passé, il faut nous attendre à une excellente soirée. M. Marck y remplira un des rôles principaux. Une bonne nouvelle à donner aussi: c'est que le prix des places n'est pas augmenté.

Société régionale d'horticulture. — L'exposition partielle et publique de roses coupées et de fraises, organisée au Conservatoire de musique, sera ouverte dans la journée du lundi 19 courant, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Société de Géographie. — Le concours organisé par la Société de géographie aura lieu le jeudi 3 juillet, de huit heures du matin à midi.

Les personnes qui désireront y prendre part, les instituteurs, professeurs, directeurs d'écoles ou établissements scolaires qui voudraient y envoyer leurs élèves, sont priés d'adresser sans retard leurs noms à M. Guillet, secrétaire-général, 59, rue Beauharnais, le délai d'inscription expirant le 20 juin.

Visiteurs étrangers. — On attend à Lille, pour aujourd'hui ou demain, un arrivage de Tunisiens. Ces étrangers, au nombre d'une trentaine ne voyageant pas pour leur agrément. Ils sont destinés au service et au transport des enfants dans nos jardins publics. Ce sont des âmes d'une belle venue.

Conseil de guerre. — Séance du 16 juin 1882. — Présidence de M. Mathieu, colonel, commandant le 3^e de ligne. — Ministère public, M. Vigneron, commissaire du gouvernement; M. Thirion, substitut du procureur-général.

Désiré Maillard, soldat au 1^{er} régiment territorial d'artillerie, classe de 1868, du recrutement de Valenciennes, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée: Un jour de prison.

Jules Loir, réserviste de la classe de 1874, incorporé au 15^e d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix: Deux ans de prison.

Félix-François Grillet, jeune soldat de la classe de 1880, du recrutement de Blois; insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée: Un mois de prison.

Defenseur: M^e Parmentier, avocat à Lille.

Fin de saison. — Solde de confections et costumes pour dames et enfants à moitié valeur, au Bon Marché, à Lille; occasions à tous les comptoirs.

Le vol de Roubaix. — La police a arrêté samedi soir, le nommé Henri Despierte, marchand de déchets, rue Decrême, inculpé de complicité de vol dans l'affaire de la maison Fauvarque.

Frelighien. — On a retiré avant-hier d'un large fossé rempli d'eau le cadavre de L. Télaire, journalier, âgé de 59 ans. Il était venu dimanche à Lille avec un parent et un ami rendre une visite rue de la Barre. On avait beaucoup bu; on continua de boire sur la route, surtout à Pérenchies. Là, on se sépara.

On a vu le malheureux Télaire cotoyer en titubant le fossé où il a péri.

Donai. — Nous apprenons que la Société le Sport nautique doit se rendre aux régates qui vont avoir lieu à Lille et à Saint-Pierre-les-Calais.

En revanche, nous espérons que les Sociétés de ces deux villes voudront faire preuve de bonne confraternité et qu'elles assisteront aux régates qui doivent avoir lieu à Donai pendant les fêtes de Gayant.

Le ministre de la guerre n'ayant pas autorisé la musique du 3^e régiment du génie à venir donner un concert à Donai, le mardi de Gayant, cette fête sera remplacée par un grand bal champêtre public et gratuit, sur la place Saint-Jacques, brillamment illuminée.

L'ouverture des assises ordinaires du département du Nord, pour le troisième trimestre de 1881, est fixée au mardi 1^{er} août.

Cette session, qui sera des plus importantes, sera présidée par M. Lefebvre du Prey, conseiller, assisté de MM. Espinas et Mortini.

Sur la demande de M. Giroud, député, le ministre de l'Agriculture vient d'accorder deux médailles d'or à la Société d'Agriculture de Douai, pour le prochain concours.

Le ministre a également accordé une subvention de 1,000 francs à la même Société.

Nous apprenons avec plaisir que, sur les instances qui ont été faites près de lui, M. D'Hooghe, le dévoué président de la Société de gymnastique et d'armes de Douai, a bien voulu consentir à retirer sa démission.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer cette excellente nouvelle.

Orchies. — La Société de gymnastique et d'armes La Concorde d'Orchies devant participer au concours de gymnastique de St-Pierre, les 25 et 26 juin, informe ses membres honoraires qu'ils peuvent y assister et profiter de la réduction de 50 0/0.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au président, M. A. Liessé.

Bailleul. — Avis aux chanteurs. — On nous annonce de cette ville, un concours de chants patriotiques et républicains avec ou sans accompagnement d'instruments, qui aura lieu dans la vaste salle du Canon d'Or, le 14 juillet, à l'occasion de la Fête nationale. Les chanteurs de profession et musiciens ayant une année d'étude ou d'exécution formeront une division spéciale.

Le programme des prix sera annoncé ultérieurement.

Nous serions heureux de voir la société des bouilleurs des Clefs d'or, employer leur subside municipal de 800 fr., au concours d'un jeu de boule à la même date.

Repoëde. — Depuis les dernières élections, où M. Déprez, notaire, enfant de la commune, candidat républicain, a obtenu une majorité de 139 voix, nous augurons bien de ce petit pays. Jusqu'à présent, nos espérances ne se réalisent guère; il y a là un curé qui y met bon ordre. On ne peut pas pousser plus loin la haine de la République et des républicains que ce doux pasteur ne le fait. L'autre jour, rendant visite à un de ses paroissiens, il y trouva un ancien curé démissionnaire, homme très libéral, très franc, très tolérant en matière de religion, et qui habite Repoëde. A sa vue, notre pasteur en exercice devient pourpre de colère et quitte la maison en fulminant contre les républicains. Il ne partit pas cependant sans menacer les propriétaires d'une damnation éternelle, s'ils continuaient leurs fréquentations. C'est un comble.

Pour entretenir ses ouailles dans les étranges dispositions qui l'animent, cet aimable curé fait venir, dit-on, pour le dimanche 25 juin, un prédicateur belge, le père Minne, qui a déjà étonné la population de cette commune, par ses excentricités réactionnaires, il y a quelques années.

Cette insigne fauteur était réservée à Repoëde, où bien des gens caressent les idées les plus rétrogrades. Mais, constatons qu'il y a aussi d'excellents républicains qui se passeraient bien de cette visite et des virulentes sorties de ce fongueur rédemptoriste, qu'ils n'envient pas à la Belgique.

Dunkerque. — Samedi, vers deux heures et demie, le sieur Wynnaert, Gabriel-Joseph, âgé de 19 ans, employé des ponts et chaussées, est mort subitement dans le magasin de M. Cailliez, coiffeur, rue Sainte-Barbe, chez lequel il était venu pour se faire coiffer. Après des efforts inutiles pour le rappeler à la vie, on a reconduit le cadavre de ce malheureux jeune homme à son domicile, rue du Collège.

Le même jour, vers 5 heures de l'après-midi, la police a arrêté deux femmes qui volaient aux étalages du marché, place Jean-Bart. L'une se nomme Sophie Fokemberge, et est âgée de 53 ans, l'autre est une jeune femme, du nom de Declerck-Engrand.

Beauvois. — La création d'une recette municipale dans cette commune est autorisée.

Douchy. — La musique de la commune de Douchy a remporté un magnifique succès au concours de Saint-Quentin. Elle a obtenu le 2^e prix d'exécution, le 1^{er} prix de soli et le 3^e prix de lecture à vue.

Ce succès a fait venir à Douchy plusieurs délégations de différentes sociétés pour offrir un bouquet à leur chef en témoignage du succès qu'il venait de remporter.

Valenciennes. — Une pétition, qui se couvrira de signatures sans nul doute, va courir parmi les habitants de cette ville, pour un fait assez original.

Quelle cause mystérieuse a pu provoqué l'arrêté municipal qui vient de paraître?

Cet arrêté dispose que les marchés seraient réservés aux heureux bourgeois jusqu'à onze heures du matin en interdisant aux débitants de comestibles, hôteliers et restaurateurs d'y venir s'approvisionner.

Voyez-vous les voyageurs et les célibataires mêmes de la ville, qui ne pourront déjeuner qu'après midi. On se perd en conjectures sur cette décision anormale, et on se propose de conjurer cette famine nationale menaçante, par voie de pétition.

Un marchand forain descendant à fond de train la route qui conduit à Saint-Amand, lorsque le cheval trébucha. La voiture et l'homme ainsi que le cheval tombèrent sur le côté de la route.

La voiture n'a eu qu'un brancard cassé, le cheval quelques égratignures; mais l'homme a reçu quelques coups qui pourraient devenir graves. On l'a reconduit chez lui dans sa voiture après un premier pansement.

Maubeuge. — Une femme qui vivait maritalement avec un contre-maître de fabrique, vient de mourir dans cette ville. Avant de rendre le dernier soupir, elle avait recommandé à ce dernier, de la faire enterrer civilement. Le contre-maître qui est protestant, avait d'autant mieux promis d'obéir à cette dernière volonté, de celle qu'il avait tendrement aimée. Le fait vint aux oreilles de son patron, qui vint accompagné d'un prêtre, déclara à son contre-maître, que s'il persistait à faire un enterrement civil, il devait se considérer comme ne faisant plus partie de son usine.

Pauvre et obligé, et le contre-maître dut se résigner à ne pas remplir le dernier vœu de la mourante.

Il est vraiment étrange, qu'à l'époque où nous sommes, la liberté de conscience soit si peu respectée.

Berlaimont. — La municipalité de Berlaimont organise pour le 23 juillet prochain, un grand festival d'harmonies et de fanfares. La commission a à peine envoyé ses invitations que déjà bon nombre de sociétés renommées de l'arrondissement ont répondu à son chaleureux appel.

Jeumont. — Un audacieux voleur, nommé Ernest Declercq, âgé de 20 ans, a été amené vendredi à la prison d'Avesnes. Il avait pénétré avec escalade dans le bureau de M. Achille Lebon, industriel à Jeumont, avait fracturé le tiroir d'un bureau-meuble, et avait enlevé une somme importante. La gendarmerie a suivi sa piste au départ de la maison et a fini par mettre la main dessus.

Hautmont. — M. Herlem, directeur de l'école primaire d'Hautmont, vient d'obtenir une médaille d'or (1^{er} prix) au concours régional de Saint-Quentin. Une médaille de bronze a été attribuée, en outre, à sa première division.

Vitry. — Voici le signalement du nommé Alfred Nourry, journalier à Brebrières, disparu de son domicile depuis les premiers jours d'avril dernier: Agé de 20 ans et 6 mois, taille de 1 mètre 65, cheveux châtain, yeux gris, nez court et assez fort, bouche moyenne, teint coloré, faible de corps; était vêtu, au moment de son départ, d'un paletot en toile bleue, d'un pantalon et d'un gilet en velours; il était chaussé de gros souliers.

MM. les maires sont priés de transmettre à la préfecture les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur le susnommé.

Arras. — Plusieurs bourses seront vacantes à l'école d'accouchement d'Arras, à la réouverture des cours qui aura lieu le 3 novembre prochain.

Les aspirants devront adresser leur demande avant le 10 juillet prochain à la préfecture.

Auxi-le-Château. — Sont nommés membres de la commission scolaire: MM. E. Loir, adjoint; Beussart, docteur, conseiller municipal; Maincourt, conseiller municipal; Deboffes, conseiller municipal; Georges Beussart, notaire; tous républicains.

M. N. Fusiller, instituteur communal à Auxi-le-Château, vient de présenter cinq élèves aux examens pour le certificat d'étude primaire qui ont eu lieu à Auxi-le-Château, tous ont obtenu le certificat.

Marquion. — Le receveur de l'enregistrement M. Seigneur (2^e classe), de cette ville, passe à la 1^{re} classe à Coucy-le-Château. Il laisse à Marquion les regrets les plus vifs, car il était non-seulement un fonctionnaire de mérite, mais encore un républicain dévoué. C'est grâce à son initiative qu'un Cercle républicain a été organisé à Marquion.

Nous espérons qu'il assistera à l'inauguration de ce Cercle pour y recevoir la chaleureuse ovation qu'il mérite, de la part de tous ses amis, et ils sont nombreux.

MM. Demiautte, sénateur, et Florent-Lefebvre, député, assisteront à cette inauguration, à laquelle la musique de Lagnicourt prêtera son concours. Il y aura un banquet de cent couverts.

Nous ne doutons pas de l'avenir du Cercle du Progrès.

Un incident qui s'est produit au sein du Conseil municipal a motivé les démissions de MM. Désiré Lagrange, un maire des plus sympathiques, et Louis Gourdin, son excellent adjoint. Comme ce sont des républicains éprouvés et pleins de zèle, nous pensons qu'ils reviendront sur cette détermination.

Boulogne-sur-Mer. — La saison est commencée depuis deux jours à Boulogne et les étrangers y affluent en assez grand nombre. — Le mauvais temps qu'il a fait dernièrement a retardé l'arrivée des hôtels balnéaires.

Le vapeur *Mouette* et l'avis *Lévrier* ont quitté le port vendredi, à la marée du soir, le premier allant à Dunkerque et le second se dirigeant sur le Havre.

70 musiques, fanfares et orphéons sont actuellement inscrits pour le concours des 16 et 17 juillet. Comme on le voit, les fêtes de Mariette ne manqueront pas d'éclat.

Les sapeurs-pompiers de Boulogne, répondant à l'invitation qui leur a été faite, prendront part au festival et concours de pompes qui doit avoir lieu vers la fin du mois à St-Pierre-les-Calais.

M. Creste, ancien sous-chef de musique militaire, vient d'être nommé, après un brillant examen, piston-colo de la musique communale et professeur de l'académie de Boulogne.

La onzième liste de souscription de Messieurs Huret fils et Pourrier-Huret, négociants à Boulogne, se monte à 1140 fr. 10. Avec les listes précédentes, nos concitoyens ont recueilli pour ces infortunés marins, le joli chiffre de 8,800 fr. 15. Nous ne pouvons que les en féliciter.

Samer. — Nous apprenons avec plaisir qu'un dernier examen pour le certificat d'études primaires,

l'école de Samer y a vu admettre avec un excellent classement, 9 de ses élèves. Nous mentionnons avec empressement ce nouveau succès dû à la façon intelligente dont cette école est dirigée par M. Blart, et offrons au sympathique maître nos meilleures félicitations.

Folembray (Aisne). — Le 13 juin, vers 5 heures du soir, le nommé Alfred Prudhomme, âgé de 40 ans, journalier à Folembray, a tenté d'assassiner dans son domicile sa concubine, Céline André, âgée de 34 ans, avec laquelle il vit depuis sept ans.

Il a tiré, presque à bout portant, un coup de fusil chargé de plomb n° 3, qui heureusement n'a fait qu'effleurer le bras. La gendarmerie, prévenue vers les 9 heures du soir, s'est rendue immédiatement à Folembray et a opéré l'arrestation du coupable pour le transporter à Coucy en attendant les constatations légales et les ordres du parquet.

L'auteur de cette tentative de meurtre était en train de fumer tranquillement sa pipe auprès de celle qu'il avait voulu tuer.

La blessure, quoique ne paraissant pas grave, cause cependant quelques inquiétudes.

Faits Divers

Plus sincère que galant. — Un journal de Paris publie la liste suivante:

- M^{lle} Fargueil (Anais), née à Toulouse, 1818.
- Laurent (Marie), Tulle, 1826.
- Miolan-Carvalho, Marseille, 1827.
- Favart (Marie), Beaune, 1833.
- Brohan (Madeleine), Paris, 1833.
- Pasca (Angèle), Lyon, 1835.
- Thérèse, Basoches, 1837.
- Desclausas (Marie), Paris, 1840.
- Roussel (Rosella), Niort, 1841.
- Pierson (Blanche), Ile de la Réunion, 1841.
- Kraus (Gabrielle), Vienne, 1842.
- Patti (Adelina), Madrid, 1843.
- Montaland (Celine), Gand, 1843.
- Bernhardt (Sarah), Paris, 1844.
- Bouffar (Sulima), Ile de Ré, 1844.
- Leblanc (Léonide), Dampierre, 1844.
- Thibault (Berthe), Joigny, 1846.
- Croizette (Sophie), Saint-Petersbourg, 1847.
- Van Ghel (Anna), —, 1847.
- Broisat (Emilie), Turin, 1848.
- Chaumont (Celine), Paris, 1849.
- Grirot (Laurence), Versailles, 1849.
- Jullien (Mary), Paris, 1849.
- Sangalli (Rita), Milan, 1849.
- Judic (Anna), Semur, 1850.
- Tholer (Gabrielle), Faulquemont, 1851.
- Tessandier (Aimée), Libourne, 1851.
- Theo (Louise), Paris, 1852.
- Granier (Jeanne), Paris, 1852.
- Reichemberg (Suzanne), Paris, 1852.
- Janvier (Elisabeth), Paris, 1855.
- Bilbaut-Vauchelet, Douai, 1856.
- Réjane (Gabrielle), Paris, 1856.
- Baretta (Blanche), Avignon, 1856.
- Mauri (Rosita), Reus, 1856.
- Davray (Lucie), Bordeaux, 1857.
- Gélabert (Conchita), Madrid, 1857.
- Samary (Jeanne), Neuilly, 1857.
- Richard (Renée), Cherbourg, 1858.
- May (Jane), Paris, 1858.
- Legault (Maria), Paris, 1858.
- Hading (Jeanne), Marseille, 1859.
- Thuillier (Louise), Paris, 1859.
- Girard (Juliette), Paris, 1860.
- Bergé (Marie), Paris, 1861.
- Montbazou (Marie), Avignon, 1861.
- Ugalde (Marguerite), Paris, 1862.

Reste à savoir maintenant si ça va faire plaisir à ces dames!...

Un cas de rage guérie. — On chercherait en vain dans les annales scientifiques un fait authentique de la guérison de la rage: ce n'est pas facile, cependant d'avoir soumis les malades aux traitements les plus variés et les plus énergiques.

Je ne crois pas qu'il y ait un alcaloïde, une substance active, qui n'ait été administrée; l'insuccès a été constant.

L'observation communiquée récemment à l'Académie de médecine par M. Denis Dumont, chirurgien de l'hôpital de Caen, se présente avec un caractère de véracité qui laisse peu de doutes.

L'auteur a procédé à une enquête minutieuse, et le seul regret qu'on puisse avoir, c'est qu'il n'ait pas songé à inoculer à un chien la salive de son malade. On aurait eu, en cas de succès, une démonstration absolument irréfutable.

Voici en quelques mots le résumé de l'observation. Un berger, âgé de trente-huit ans, habitant la commune de Feugerolles, est mordu le 16 avril dernier par un chien enragé, qui mordit en même temps une femme et une petite fille. Le 20 mai, la femme mourut avec tous les symptômes de la rage confirmée.

La petite fille, dont la plaie avait été lavée à l'eau phéniquée, n'a pas été malade.

Le 22 mai, la rage se déclarait chez le berger. On le trouve, par hasard, étendu sur la route, mordant la terre, grattant le sol avec ses ongles, écumant, l'œil hagard. On l'enferme aussitôt; on lui lie les mains pour l'empêcher de se déchirer. Il s'était déjà mordu à trois endroits et déchirait avec ses dents tout ce qu'il pouvait porter à sa bouche. Dès le lendemain, on le dirigeait sur l'hôpital de Caen, dans le service de M. Denis-Dumont.

Là les accès furent observés de près, et leurs caractères étaient tellement tranchés qu'il était impossible de songer à une autre affection. Des doses massives de bromure n'amènèrent aucune détente. Dans la nuit qui suivit son entrée, on constata sept crises des plus violentes.

Ce fut alors qu'on essaya la pilocarpine en injections à la dose d'un centigramme. Trois injections furent faites chaque jour, du lundi 22 mai au lundi suivant.

Dès le premier jour, il y avait une rémission manifeste dans la violence des accès; deux jours plus tard, les spasmes pharyngés, l'anxiété respiratoire disparaissaient à peu près complètement, et le mieux se continuait les jours suivants jusqu'à la guérison, qu'on pouvait regarder comme complète à la fin de la semaine. Le malade, tenu encore en observation dans le service, est à cette heure dans un état de santé parfait.

Cette observation fera l'objet d'un rapport à l'Académie.

Le chien de Darwin. — Il y a quelques années, Darwin recueillit un petit chien qu'il appela Polly. Bien que l'animal ne fût ni beau ni particulièrement intelligent, Darwin s'amusa à tenir un journal des faits et gestes de Polly, et il en cita plusieurs dans ses ouvrages. Après la mort de son maître, qui l'avait ainsi fait passer à la postérité, Polly refusa toute nourriture: trois jours après, on le trouva mort dans le cabinet de travail de Darwin.